VICARIAT ÉPISCOPAL STE-VÉRÈNE

CHANGEMENT CULTUREL DANS LA PASTORALE

Depuis que le Pape François a engagé l'Église dans un processus synodal, le Diocèse de Bâle se consacre aussi plus à cette thématique. La brochure « PEP to go » marque une étape importante.

Un groupe d'accompagnement synodal est chargé de traiter les questions relatives au développement synodal. Divers documents ont ainsi été élaborés dans le cadre des processus synodaux et ont été publiés sous forme de brochure l'été passé.

« PEP TO GO » : UNE SOURCE DE MOTIVATION

« PEP to go » est un outil de travail pour le changement culturel élaboré pour encourager les gens dans les paroisses et les espaces pastoraux à se poser les questions urgentes de notre époque et à aborder l'avenir avec courage. Le 20 août 2024, la brochure fraîchement imprimée a été expliquée par Detlef Hecking, Responsable de la pastorale du diocèse, a pu être distribuée aux Présidences des paroisses.

L'Église catholique romaine du canton de Berne se penchera également de manière approfondie sur ce processus synodal au cours des prochaines années.

NOUVEAU CHANOINE RÉSIDENT

Après la démission du Prévôt du Chapitre cathédral, Arno Stadelmann, qui a également été Vicaire épiscopal pour la région Sainte-Vérène, c'est le Vicaire épiscopal Georges Schwickerath qui a été nommé nouveau Chanoine résident du canton de Soleure le 27 novembre 2024.

Edith Rey Kühntopf
Responsable régionale du
Vicariat épiscopal Sainte-Vérène

PEP TO GO
Arbeitsinstrument
für den Kulturwandel

Pour en savoir plus
Code QR vers l'outil de travail « PEP to go »

© Grosser Rat Bern

« Les Églises nationales sont présentes dans tout le canton et sont des lieux de référence importants, ouverts à toutes et à tous. À l'heure où les petits magasins disparaissent, les bureaux de poste ferment et les services d'utilité publique sont réduits, l'église reste littéralement au milieu du village et fournit des services sociaux, éducatifs et culturels indispensables à l'ensemble de la population. »

Philippe Messerli
Membre du Grand Conseil du canton de Berne – PEV, Nidau

PARLEMENT ET CONSEIL DE L'ÉGLISE NATIONALE

NOUVEAU PARLEMENT PRÊTE SERMENT

Pour la nouvelle législature 2024-2028 du Parlement de l'Église nationale, une soixantaine de parlementaires ont été nouvellement élu·e·s ou confirmé·e·s par leurs paroisses fin 2023. La prise de fonctions a eu lieu lors de la constitution du nouveau Parlement en juin 2024. Le Conseil de l'Église nationale est à nouveau au complet depuis novembre.

En 2024, le Parlement a traité d'importantes affaires lors de deux sessions : en juin à l'Hôtel du gouvernement de Berne et en novembre à Thoune. L'attribution des postes et l'aumônerie institutionnelle étaient l'objet principal des discussions.

INVESTITURE DES NOUVEAUX PARLEMENTAIRES

Lors de la session de juin, les nouveaux parlementaires se sont engagé·e·s à défendre les intérêts de l'Église catholique romaine dans le canton de Berne. Les parlementaires ont examiné en profondeur les questions de fond, ont mené des débats et ont défendu leurs préoccupations. On constate un changement culturel par rapport aux années précédant 2020, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution de l'Église nationale.

RÉORGANISATION DE LA RÉPARTITION DES POSTES

Le Parlement a adopté le nouveau Règlement relatif à la répartition des postes d'agent pastoraux. Comme auparavant, 71 postes sont disponibles pour les années 2026 à 2031. Ces postes seront désormais attribués aux Unités pastorales/Espaces pastoraux. Les Responsable pastoraux et les autorités paroissiales décideront ensemble de l'utilisation des postes attribués. Cela devrait permettre aux Unités pastorales/Espaces pastoraux de disposer d'une plus grande flexibilité dans l'utilisation de leurs ressources humaines à partir de 2026.

Ces 71 postes sont financés par les contributions du canton de Berne à l'Église nationale. Ce financement se compose d'une part de contributions pour le « pilier un », qui doivent être utilisées pour les salaires des aumôniers (agents pastoraux) ; d'autre part, il regroupe des moyens du « pilier deux », qui est destiné aux prestations d'intérêt général. Les contributions du pilier deux peuvent être utilisées pour des services d'aumônerie ou d'autres tâches d'intérêt général.

AUTORISATION DE L'AUMÔNERIE INSTITUTIONNELLE

Une mission importante des Églises est l'accompagnement des personnes âgées dans les maisons de retraite et dans les établissements de soins de longue durée. Les trois Églises nationales ont élaboré un concept œcuménique à cet effet. Désormais, cette aumônerie doit être ancrée dans les structures de soins. Elle sera ainsi accessible à tous les résident·e·s des maisons de retraite et à leurs employé·e·s.

Le Parlement a adopté le nouveau concept en novembre. L'Église nationale catholique romaine participera à la mise en œuvre de l'aumônerie en maison de retraite à partir de 2026 avec 3,3 équivalents temps plein. Elle assumera ainsi les tâches d'aumônerie dans les maisons de retraite avec l'Église réformée et l'Église catholique-chrétienne.

PHILIPPE GROUX : NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE L'ÉGLISE NATIONALE

Pour repourvoir le siège francophone au Conseil de l'Église nationale, encore vacant en juin 2024, un nouveau membre a été nommé à la fin de l'automne. Philippe Groux, originaire du canton de Vaud, mais habitant à Langenthal, a été élu à l'exécutif en tant que représentant du Jura bernois et des francophones. Il prendra en charge le Département des finances au sein du Conseil de l'Église nationale.

Charles Martig
Responsable de Communication

Pour en savoir plus
Parlement de l'Église nationale

© Grosser Rat Bern

« Les Églises nationales apportent une contribution importante à la cohésion sociale dans tout le canton en promouvant des valeurs telles que la solidarité et la tolérance.

Leur engagement social est un pilier central de la vie sociale et elles jouent un rôle déterminant dans la création des conditions nécessaires à une bonne coexistence entre tous les êtres humains. »

Matthias Matti
Membre du Grand Conseil du canton de Berne – Le Centre, Zweisimmen

COOPÉRATION AVEC LE CANTON DE BERNE

LE TRAVAIL POLITIQUE EST IMPORTANT POUR L'AVENIR

En 2024, l'importance du travail politique pour l'Église nationale dans le canton de Berne est devenue évidente. L'Église nationale a ainsi mené une action de lobbying efficace.

Pendant deux sessions, le Grand Conseil a discuté de questions fondamentales concernant l'impôt ecclésiastique des personnes morales et les futures contributions du canton aux trois Églises nationales. À ces deux occasions, l'Église nationale catholique romaine s'est engagée dans une campagne avec ses deux Églises sœurs. Ainsi, une action de lobbying classique a été menée au moyen de nombreux échanges avec différents acteurs, une action que notre Église nationale n'a jamais « osé » auparavant.

Autre sujet abordé au Grand Conseil a été la question des abus sexuels au sein de l'Église catholique romaine. Là aussi, il a fallu un grand travail d'informations et de sensibilisation pour garantir une discussion objective. Dans ce rapport annuel, Marie-Louise Beyeler, Présidente du Conseil de l'Église nationale, prend personnellement position sur la question de la prévention des abus.

MOTION DE CARLOS REINHARD POUR UN IMPÔT ECCLÉSIASTIQUE VOLONTAIRE DES PERSONNES MORALES

Si elle avait été adoptée, la motion aurait eu des répercussions financières très importantes pour les paroisses. Le sujet a fait l'objet de vives discussions. Carlos Reinhard, Député au Grand Conseil bernois, a finalement accepté de transformer sa motion en postulat. Cependant, le sujet n'est pas clos. La direction de la Conseillère d'État Evi Allemann a entre-temps mis en place un groupe d'experts chargé d'examiner de plus près les questions et les options relatives à l'impôt ecclésiastique des personnes morales. Les Églises nationales participent à ces discussions. Les Églises ont encore beaucoup de travail politique à faire pour trouver de bonnes solutions et minimiser les répercussions sur les paroisses.

CONTRIBUTION DU CANTON AUX ÉGLISES NATIONALES POUR LEURS PRESTATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Avec la nouvelle Loi de 2020 sur les Églises nationales, le Grand Conseil du canton de Berne décide désormais tous les six ans de la contribution aux prestations d'intérêt général offerte par les Églises nationales. La première décision a été prise en septembre 2024.

Cette décision a été prise sur la base des rapports des trois Églises nationales relatifs à leurs prestations d'intérêt général. Ces rapports mettent en évidence la grande diversité de l'engagement de l'Église envers la société.

AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION DU CANTON DE BERNE À L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

Le montant total pour les années 2026 à 2031 reste heureusement le même que pendant la première période (2020-2025). La répartition entre les Églises nationales a été effectuée par le Conseil d'État, également conformément à la nouvelle Loi sur les Églises nationales et sur la base des rapports. Pour l'Église catholique romaine, la contribution aux services d'intérêt général a augmenté de 2 millions de francs.

Les décisions du Grand Conseil ont été précédées par un travail approfondi du Conseil de l'Église nationale et du Secrétariat général. Dans leur action de lobbying, les trois Églises nationales ont également été soutenues par des représentants des paroisses, qui ont utilisé leurs contacts personnels avec les membres du Grand Conseil.

RECONNAISSANCE POSITIVE DE LA POLITIQUE

Les débats au Grand Conseil ont été marqués par une attitude positive envers les Églises et leur engagement. Il y a eu aussi des remarques critiques sur l'engagement politique de certaines paroisses lors de votations (par exemple sur l'initiative pour des multinationales responsables) et sur la question des abus. Mais l'opinion générale était positive. L'utilité des Églises pour la société dans son ensemble est largement reconnue au-delà des clivages politiques. Les témoignages de la Conseillère d'État Evi Allemann et de différents membres du Grand Conseil le montrent bien.

Regula Furrer Giezendanner
Secrétaire générale

POINT FORT

PRÉVENTION DES ABUS

L'Église catholique romaine s'engage pleinement dans la prévention des abus sexuels. L'Église nationale du canton de Berne soutient les mesures nationales et la mise en place de services de conseil aux victimes ainsi que la procédure de sélection du personnel.

Lorsque le Grand Conseil du canton de Berne a discuté de la contribution aux Églises nationales le 3 septembre dernier, le sujet des abus dans les milieux ecclésiastiques a également été abordé. L'appel à des concepts de prévention et de protection, à la tolérance zéro et à la transparence ainsi qu'à la sensibilisation de tout le personnel reste d'actualité. Le Parlement cantonal a ainsi exigé que le sujet des abus dans les trois Églises nationales fasse partie intégrante du prochain rapport sur les services rendus à l'ensemble de la société.

L'EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE DEVIENT OBLIGATOIRE LORS DU RECRUTEMENT

Dans le Diocèse de Bâle, la prévention occupe une place importante dans le travail quotidien. Toutes les personnes titulaires d'une missio canonica (permis de travail officiel) sont tenues de suivre régulièrement une formation continue obligatoire sur la prévention. L'Évêque exige de chacun·e un extrait de casier judiciaire et un extrait spécial du casier judiciaire. Ces documents doivent être renouvelés tous les trois ans.

UNE FORMATION CONTINUE NÉCESSAIRE : COURS SUR LA PROXIMITÉ ET LA DISTANCE

Au sein de l'Église catholique romaine du canton de Berne, il est obligatoire de suivre le cours « Proximité et distance » et de présenter les extraits de casier mentionnés pour pouvoir être embauché·e. Les Responsables des unités pastorales et des paroisses sont invité·e·s à proposer des cours similaires à leurs autres collaboratrices et collaborateurs, par exemple aux catéchistes, secrétaires, sacristains, concierges et aux bénévoles qui travaillent avec eux.

RENFORCER LA COLLABORATION NATIONALE

Au niveau national, l'élucidation et la prévention reposent sur trois piliers :

1. Conformément à la décision de Assemlée plénière de la Conférence centrale catholique romaine de septembre 2024, le conseil aux victimes sera à l'avenir assuré par les centres de conseil aux victimes indépendants et publics.
2. Un centre national d'information et de coordination ecclésiastique sera mis en place.
3. Chaque diocèse doit disposer d'un bureau d'enregistrement central géré par des professionnels et fondé sur des normes standardisées. Dans le Diocèse de Bâle, ce bureau est géré par le cabinet d'avocats Hess à Sursee.

L'Église nationale du canton de Berne travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et le Diocèse de Bâle sur toutes les questions relatives à la prévention.

Marie-Louise Beyeler
Présidente du Conseil de l'Église nationale

Pour en savoir plus
Relatif à la prévention des abus

IMPRESSUM

Editeur | Herausgeber:
Landeskirchenrat der Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Bern
Conseil de l'Église nationale cath.-rom. du canton de Berne

Réalisation et textes | Realisation und Texte:
Centre de compétence communication cathberne |
Kompetenzzentrum Kommunikation kathbern

Images | Bilder:
Charles Martig kathbern, Sylvia Stam Pfarrblatt Bern,
Bistum Basel | Diocèse de Bâle, Unsplash, Pia Neuenschwander

Traduction | Übersetzung: Scribe, Biel/Bienne

Maquette et mise en page | Design und Satz: Attitude, Visp

Impression | Druck: Valmedia, Visp

ADRESSE
Römisch-katholische Landeskirche des Kantons Bern
Église nationale catholique romaine du canton de Berne
Zähringerstrasse 25, 3012 Bern

www.kathbern.ch/landeskirche

2024

LISTE DES CONTRIBUTIONS | LISTE BEITRÄGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE | BILANZ PER 31. DEZEMBER

	CHF
Contributions transitoires | Durchlaufende Beiträge	**3'202'396.15**
Contributions supra-cantonales | Beiträge überkantonal	**1'629'809.60**
Conférence centrale (RKZ) | RKZ	780'777.00
Contribution à l'Évêché | Bistumsbeitrag	517'460.00
Région diocésaine Ste-Vérène | Bistumsregion St. Verena	331'572.60
Contributions Pastorale allophone supra-cantonale | Beiträge anderssprachige Seelsorge überkantonal	**137'764.70**
Mission albanophone | Albanermission	80'385.70
English Speaking Community	54'379.00
Syro-Malabarische Mission	3'000.00
Contributions contrats de prestations ECR | Beiträge Leistungsverträge RKK	**935'422.50**
Centre Pastoral du Jura CPJ	431'252.00
Caritas Bern	369'527.00
Caritas Jura	53'000.00
La main tendue Berne | Dargebotene Hand Bern	57'000.00
La main tendue Nord-Ouest | Dargebotene Hand NW	12'000.00
Ligue des femmes catholiques Berne | Kath. Frauenbund Bern	12'000.00
Groupe de travail des Églises chrétiennes de Berne | Arbeitsgemeinschaft christliche Kirchen Bern	643.50
Contributions contrats coopération œcuménique | Beiträge Leistungsverträge ökumenische Zusammenarbeit	**453'039.70**
Office de consultation sur l'asile (OCA) | Kirchliche Kontaktstelle für Flüchtlingsfragen KKF |	60'210.00
Service ecclésial des mesures de contrainte (SEMC) | Kirchliche Anlaufstelle für Zwangsmassnahmen KAZ	5'810.00
Service de consultation sans-papiers | Beratungsstelle Sans-Papiers	13'000.00
Service de consultation juridique pour personnes en situation de détresse | Rechtsberatungsstelle für Menschen in Not RBS	36'000.00
Association de la Maison des religions et du dialogue entre les cultures | Verein Haus der Religionen – Dialog der Kulturen	30'000.00
Association pour la place des Églises dans la Maison des religions | Verein «Kirche im Haus der Religionen»	2'500.00
Réunion œcuménique, groupe de travail interconfessionnel pour l'ade social | Ökumenische Tagungen, IKAS Tagungen	1'898.00
HEP Berne, institut du matériel didactique | PH Bern Institut für Bildungsmedien	141'671.80
Expositions œcuméniques | Ökumenische Messeauftritte	41'518.70
Service Église et environnement | oeku	1'000.00
Aumônerie dans les centres d'accueil pour requérants d'asile | Seelsorge in Asylzentren	62'428.70
Aumônerie dans les centres cantonaux d'accueil pour requérants d'asile | Asylseelsorge in kantonalen Rückkehrzentren	40'852.50
Projet Forum politique Berne | Projekt Polit-Forum Bern (Käfigturm)	5'000.00
Association pour l'accompagnement multireligieuse | Verein Multireligiöse Begleitung	11'150.00
Contributions diverses | Beiträge verschiedene	**46'359.65**
Communautés judaïques du canton de Berne | Jüdische Gemeinden	11'973.55
Cotisations | Mitgliederbeiträge	2'976.10
Demandes diverses de subsides | Verschiedene Gesuche	31'410.00

RECETTES | ERTRÄGE

- Contribution des paroisses | Beiträge Kirchgemeinden 30 %
- Contribution Canton de Berne salaires agents pastoraux | Beiträge Kanton Bern Lohnkosten Seelsorgende 64 %
- Recettes des services | Erträge Arbeitsstellen 2 %
- Recettes diverses | Verschiedene Erträge 4 %

CATÉGORIE DE COÛTS TÂCHES ÉGLISE NATIONALE | KOSTENGRUPPEN AUFGABEN LANDESKIRCHE

- Parlement de l'Église nationale | Landeskirchenparlament 3.5 %
- Conseil de l'Église nationale | Landeskirchenrat 7 %
- Sécretariat général | Generalsekretariat 37.5 %
- Services | Fachstellen 29 %
- Missions | Missionen 23 %